

Résolution présentée par

Les Pays-Bas

Thème : Développement durable

Concerne Taxation mondiale des émissions de CO2

L'Assemblée générale,

Constate, que le niveau de la mer risque de monter de 24 cm jusqu' en 2050 en raison des émissions de CO2, du réchauffement climatique qui en résulte et de la fonte des glaciers, ce qui pourrait priver 300 millions de personnes de leur foyer dans le monde, comme le décrit également dans les résolutions de l'UICN (par ex. WCC-2020-Res-032),

crain, que l'approvisionnement en eau potable dans les zones côtières ne soit salinisé par la submersion, ce qui nécessiterait des opérations de dessalement coûteuses pour maintenir l'approvisionnement en eau potable,

s'attend à ce que la perte d'eau douce rende impossible la production alimentaire dans les zones côtières, ce qui pourrait entraîner une pénurie alimentaire mondiale,

s'alarme du fait que le pH de la mer pourrait diminuer de 0,3 à 0,4 unité d'ici 2100 en raison des énormes émissions de CO2, ce qui correspond à un pourcentage d'acidification de 100 à 150 %,

rapelle, que cette acidification détruit la biodiversité marine, ce qui affecte énormément la base alimentaire et économique de nombreux pays, en particulier la pêche,

demande, que les mesures déjà adoptées lors de l'Accord de Paris sur le Climat soient poursuivies avec force et de manière contraignante ;

décide, que les États doivent prélever des taxes sur les émissions de CO2 et affecter les recettes ainsi obtenues à la recherche sur le climat et aux projets de protection du climat ;

établit, que la taxe est liée au prix des émissions de CO2 des certificats d'émission de l'UE. (par ex. 25 € par tonne de CO2, situation en octobre 2021).

Der deutsche Text ist verbindlich; le texte allemand fait foi; the German text is binding